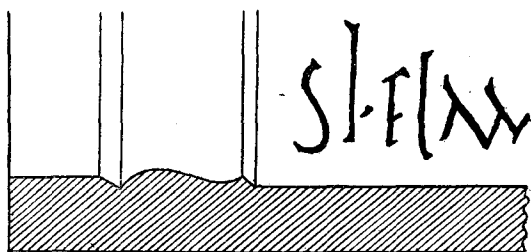


saient avoir été recouvertes d'une toile de fil, dont quelques restes adhéraient encore à leur surface. Réunies, elles pesaient 121 kilogrammes. La plus grande (fragment de la loi municipale de Malaga) se compose de trois cent cinquante lignes gravées en cinq colonnes sur une table de bronze ajustée dans un cadre de même métal, à rainure saillante et rivé au corps de la table, ce qui est une particularité remarquable. Elle mesurait 1^m 56 de long par 1^m 09 de large. La plus petite (fragment de la loi municipale de Salpensa) était encadrée de deux simples filets en bas-relief. Ces inscriptions ont été gravées sous Domitien, de l'an 81 à l'an 84 de notre ère, soit trente ans environ après la *Table de Claude*.



Loi de l'assemblée provinciale de la Narbonnaise
(Musée du Louvre)

Voici le profit de la table de Narbonne, que nous avons relevé au musée du Louvre sur l'original, et celui de la table de Malaga, calqué sur le fac-similé donné par M. de Berlanga dans son ouvrage publié en 1864, sous le titre de *Monumentos historicos del municipio Flavio Malacitano*, conservé à la bibliothèque Mazarine, amplifié de façon à le présenter de grandeur naturelle.